

SAINTE-FOY-LÈS-LYON VOIRIE

La rue du Neryard a changé de statut

Ce dossier est sur le bureau de l'association Les Droits du piéton depuis quatorze ans !

Yves Gascoin, co-président avec Pierre Rouzada, de l'association, les Droits du piéton, interrogent les élus de la Métropole, sur la mise en conformité du nouveau statut de la rue du Neryard, dite zone de rencontre. « Alertés par nos adhérents locaux, nous sommes intervenus pour la première fois en décembre 2002 ! Enfin, depuis le 10 mai, de nouveaux panneaux aux diverses entrées de la rue indiquent le changement de zone, passée de zone 30 à zone de rencontre. Cette rue est dangereuse, 1 000 véhicules par jour, de nombreux piétons, les enfants de l'école du Centre, n'ont que des simulacres de trottoirs, balisés par un trait de peinture au sol. Sans compter le mobilier urbain disgracieux. Les riverains se plaignent depuis toujours de son manque de sécurité, des difficultés à sortir de chez eux. Ce changement de statut sera le bienvenu lors de son achèvement. »

Quel est le statut d'une zone de rencontre ?

Priorité aux piétons qui peuvent emprunter la voie dans toute sa largeur. Les cyclistes ont le même droit dans les deux sens. Le trafic auto est limité à 20 km/h et le véhicule n'a pas priorité sur les piétons et les cyclistes.

1 000

C'est le nombre de véhicules qui empruntent la rue du Neryard, chaque jour.



■ Les vétustes bacs à fleurs devant l'école ont déjà été remplacés par des barrières plus sécurisantes.

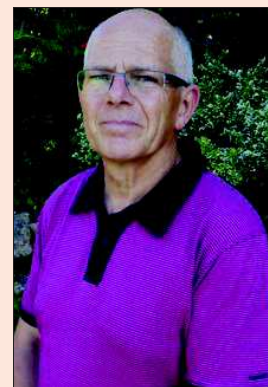
Photo Françoise BUFFIÈRE

« Un début de sécurisation, mais il faut des crédits pour poursuivre »

Alain Bavozet, adjoint au Cadre de vie, prend acte de la demande de mise en conformité

« L'aménagement de cette rue a toujours été notre souci quant à la sécurité. Ce classement zone de rencontre va dans ce sens. Mais certes, c'est un début. Maintenant, il faut trouver les crédits pour poursuivre, enlever la bande blanche au sol déjà. Nous avons commencé par la suppression des bacs, à côté de l'école. Ce qui touche la voirie est du ressort financier de la Métropole. Il y a trois enveloppes budgétaires, le Plan pluriannuel d'investissements (PPI)

pour les grosses opérations (300 000 €), le crédit de proximité (170 000 € alloués à Sainte-Foy) qui a permis, entre autres, de commencer les travaux de l'entrée de ville Croix-Pivort, et un fonds d'investissement communal (70 000 €) pour les travaux divers comme le futur aménagement d'un passage piéton sécurisé devant le Méridien. Il reste aussi en fin d'année, des crédits non affectés par la Métropole qui ont permis l'aménagement central du chemin de Pré, la piste cyclable avenue Jarrosson, alors pourquoi pas la rue du Neryard ? Nous avons de bonnes relations de coopération avec la Métropole pour pousser nos pions. »



■ Photo Françoise BUFFIÈRE